

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

**N° 141/2017**

**OBJET : Attribution de marché : Travaux d'urbanisation rue Jules Valès à Auterive**

**L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS** : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGILOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,  
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée le projet qui consiste à urbaniser la route départementale n°40 E dite rue Jules Valès, de la gare à la route d'Espagne sur la commune d'AUTERIVE. Pour une remise en état de la chaussée et des trottoirs, il est envisagé une réfection complète de la rue Jules Vales.

Dans le cadre de ces travaux, il a été demandé aux concessionnaires des réseaux d'anticiper les travaux de modernisation ou de renforcement nécessaires à la pérennité des ouvrages.

Le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne (S.D.E.H.G) interviendra pour prendre en compte la modernisation du réseau d'éclairage public. Le réseau d'électricité posé en façade sera maintenu dans son état.

Le réseau d'eau potable (géré par la Mairie) d'un état vétuste sera renforcé, les branchements repris et les compteurs déplacés hors des habitations.

Le réseau d'eaux usées géré par notre intercommunalité nécessite le remplacement de la canalisation principale et la reprise des branchements ; ces travaux seront réalisés au cours du dernier trimestre 2017.

Le réseau de télécommunication en partie souterraine sera effacé en totalité. La Mairie prendra en charge ces travaux en accord avec les services d'ORANGE. Un réseau fibre sera mis en place dans la rue Jules Vales par les services du Conseil Départemental. La commune envisage pour cela de modifier les largeurs des trottoirs existants pour permettre un stationnement alterné sur la chaussée tout en conservant une voie de circulation d'une largeur de 5m libre de tout stationnement.

Il est prévu :

- La démolition des trottoirs et des bordures
- La création d'un réseau pluvial

- La réfection des trottoirs en béton désactivé
- Le reprofilage de la chaussée en grave émulsion
- La reprise de la signalisation verticale et horizontale

Le Conseil Départemental prendra à sa charge la réfection de la chaussée en enrobés à chaud. Le SDHEG réalisera pour le compte de la Mairie la modernisation de l'éclairage public. La commune d'AUTERIVE réalisera les travaux de renforcement du réseau d'eau potable. La CCLA réalisera la réfection du réseau d'eaux usées.

La durée des travaux de réfection des trottoirs et de la voirie est de 4 mois dont 1 mois de préparation.

Monsieur le Président rappelle l'autorisation donnée par le conseil communautaire (délibération n°55/2017) d'engager la consultation pour la réalisation des travaux de voirie susmentionnés.

Monsieur le Président précise que les membres de la CAO lors de la séance du 29 mai 2017 ont émis un avis favorable au classement du rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'entreprise COLAS SUD OUEST pour un montant HT de 294 178.14€.

M. le Président propose de demander une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. Il propose également de signer une convention pour pouvoir effectuer les travaux sur l'emprise routière départementale.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire et les pièces administratives et financières afférentes ;

**ADOpte** la proposition du Président et le mandat pour solliciter une aide auprès du Conseil Départemental, signer la convention avec le Conseil Départemental et pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS